

# **Note d'implémentation – Application des dispositions relatives à l'interdiction de certaines publicités dans un périmètre de 150 m autour des écoles, résultant de l'auto-régulation publicitaire pour le média (Digital) Out of Home ((D)OOH)**

---

## **Préambule**

*L'AEA réaffirme son engagement en faveur d'une application rigoureuse et responsable des règles encadrant la publicité pour les boissons alcoolisées et les produits dits HFSS, telles que définies dans la Convention relative à la publicité des boissons alcoolisées et dans le Belgian Food Advertising Code.*

*À l'issue des échanges entre ses membres, il apparaît nécessaire de disposer d'une interprétation claire, homogène et opérationnelle de ces règles pour le média (Digital) Out of Home, afin de :*

- *garantir une application opérationnelle, réaliste et cohérente des dispositions en vigueur,*
- *protéger la réputation des annonceurs concernés,*
- *préserver le média (D)OOH comme composante fiable et durable des stratégies média.*

*Dans ce contexte, l'AEA propose d'élaborer, en concertation avec le Conseil de la Publicité, une note d'implémentation spécifique au média (D)OOH, applicable de manière identique tant à la Convention relative à la publicité des boissons alcoolisées qu'au Belgian Food Advertising Code.*

*Cette note constitue un cadre de référence opérationnel destiné tant aux instances d'autorégulation et au JEP qu'aux annonceurs, à leurs agences et aux acteurs du marché, afin de permettre une application anticipée et correcte des règles avant toute diffusion.*

*Dans un esprit de transparence, et afin de favoriser une compréhension et une application cohérentes par l'ensemble des acteurs du marché, y compris ceux qui ne sont pas membres de l'AEA, la présente note et les documents qui y sont annexés sont rendus publics via le Conseil de la Publicité / JEP.*

*La présente note s'applique exclusivement aux campagnes et aux visuels portant sur des produits entrant directement dans le champ d'application du Convention et/ou du Code précités.*

*Les documents suivants sont regroupés et indissociables :*

- *Préambule*
- *Note d'implémentation*
- *« Nutritional Campaign Compliance Checklist »*
- *« Liste de référence » des écoles*

*Conjointement ;*

*AEA, Conseil de la Pub, JEP, UMA (D)OOH, UBA*